



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

### SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 6 mars 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Droque, Karine St-Germain et Lisa Collard;

Monsieur le conseiller Patrick Barry;

Absent : monsieur le conseiller Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

#### 2. ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
4. RÈGLEMENTS
  - 4.1 Règlement 2023-292 sur le traitement des élus
    - 4.1.1 Avis de motion
    - 4.1.2 Dépôt du projet
5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL
  - 5.1 Demandes transmises au Conseil
    - 5.1.1 École Frère-André : activité « Sécurité sur roues »
    - 5.1.2 Randonnée du Souvenir Thierry Leroux : droit de passage
    - 5.1.3 Groupe PRN Santé Mentale : souper bénéfice
    - 5.1.4 Location sans frais d'une salle au Centre communautaire
  - 5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle
6. URBANISME
  - 6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 février 2023.
    - 6.1.1 183, rang de la Montagne : demande 2023-PIIA-01 pour l'agrandissement du bâtiment principal
    - 6.1.2 10, rue Saint-Joseph : aménagement paysager
    - 6.1.3 Hébergement courte durée (AIRBNB)
7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES
  - 7.1 Remplacement de l'écran opérateur du panneau de contrôle à l'usine
8. CENTRE COMMUNAUTAIRE
  - 8.1 Nettoyage des conduits de ventilation : soumission
  - 8.2 Nettoyage de la hotte de la cuisinière : soumission



9. VOIRIE 9.1 Conversion du réseau d'éclairage au DEL : demande au ministère des Transports

9.2 Installation d'un ponceau sous le rang Double : résultat des soumissions et contrat

9.3 Rechargement des accotements 2023 : résultat des soumissions et contrat

9.4 Rapiégage mécanisé 2023 : résultat des soumissions et contrat

9.5 Nettoyage des fossés 2023 : résultat des soumissions et contrat

9.6 Rampes de chargement pour remorque : soumission

10. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATION  
10.1 Comité d'embellissement : corvée de nettoyage pour le jour de la Terre

11. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES  
11.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération : adoption du rapport de l'activité annuel AN 5

12. LOISIRS  
12.1 Plaque commémorative Frère-André

12.2 Concert sous les chandelles : petite caisse

12.3 Ligue de pickleball : réservation du terrain de tennis

12.4 Bibliothèque : installation de nouveaux rayons

13. COMPLEXE MUNICIPAL  
13.1 Système d'alarme : facture injustifiée

13.2 Porte de garage : ouvre-porte conforme

14. AFFAIRES FINANCIÈRES  
14.1 Comptes du mois

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
15.1 Formation inspection municipale : enterinement des inscriptions

15.2 Assistance comptable : offre de service

15.3 Site Internet : banque d'heures supplémentaires pour intégration de contenus

15.4 Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive : proclamation

16. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS  
17. SÉCURITÉ  
18. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI  
19. VARIA  
20. PÉRIODE DE QUESTIONS  
21. LEVÉE DE LA SÉANCE

• **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

– Avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCES-VERBAL

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

• **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

### 4. RÈGLEMENTS

#### 4.1 Règlement 2023-292 sur le traitement des élus

Ce point est reporté à une prochaine séance.

### 5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

#### 5.1 Demandes transmises au Conseil

##### 5.1.1 École Frère-André : activité « Sécurité sur roues »

2023-03-0484

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 13 février 2023, de la part de l'école Frère-André, concernant l'activité « Sécurité sur roues » qui se tiendra le 12 mai 2023 entre 8 h 30 et 11 h 30 (activité reportée au 9 juin en après-midi en cas de pluie), organisée par les élèves de cette école;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la sécurité des élèves, les organisateurs demandent que l'avenue du Curé-Dupuis et le rang Double soient fermés, tout en donnant accès à la circulation locale entre 12 h 15 et 14 h 30 afin que tous les participants puissent circuler en toute sécurité. Ils souhaitent demander l'assistance des brigadiers scolaires pour assurer la sécurité aux intersections suivantes: rue Saint-Joseph, Avenue du Curé-Dupuis, rang Double et rang Kempt ainsi qu'au passage de la piste cyclable sur le rang Lareau.

**CONSIDÉRANT QUE** l'école fera appel aux services des policiers pour l'appuyer lors de cette journée ainsi qu'au service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville et de Mont-Saint-Grégoire;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité collabore avec l'école Frère-André pour l'organisation de l'activité « Sécurité sur roues », édition 2023, en acquiesçant à leur demande;
- **Que** la Municipalité s'engage à prendre en charge les coûts engendrés par l'emploi de brigadiers scolaires;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Sécurité civile ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

##### 5.1.2 Randonnée du Souvenir Thierry Leroux : droit de passage

2023-03-0485

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie du courriel daté du 9 février 2023, de la part de l'organisateur de la Randonnée du souvenir Thierry Leroux, concernant la demande de droit de passage d'une randonnée à vélo sur le territoire de la Municipalité (chemin du Sous-Bois, rang de la Montagne, Route 104) le 17 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité prévoit le regroupement d'environ 50 personnes, tous des premiers répondants, qui feront un trajet de près de 500 km à travers tout le Québec et qu'ils seront accompagnés d'une auto-patrouille tout au long de leur trajet pour assurer leur sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la randonnée a pour but d'amasser des fonds pour la fondation Thierry Leroux qui a pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans dans la MRC de la Vallée de l'Or et de la communauté Anishabe de Lac Simon;



No de résolution  
ou annotation

2023-03-0486

2023-03-0487

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Mont-Saint-Gregoire**

6 MARS 2023

**EN CONSEQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De permettre** le passage de la randonnée prévue le 17 août 2023 sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Gregoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**5.1.3 Groupe PRN Santé Mentale : souper bénéfice**

**CONSIDERANT QUE** les membres du Conseil ont reçu copie de la demande d'aide financière du Groupe PRN Santé Mentale concernant un souper bénéfice qui aura lieu le 22 juin 2023;

**CONSIDERANT QUE** deux options s'offrent aux membres du Conseil, soit d'acheter des billets pour le souper-spectacle ou de faire un don en argent selon la grille préparée par l'organisme;

**EN CONSEQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'orienter** la demande de l'organisme Groupe PRN Santé Mentale vers la MRC du Haut-Richelieu puisque le projet est plutôt de l'ordre régional.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**5.1.4 Location sans frais d'une salle au Centre communautaire**

Les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir plus d'informations sur cette rencontre et sur le Mouvement écologique du Haut-Richelieu avant de se prononcer quant à la location de la salle sans frais. Le point est reporté à une séance ultérieure.

**5.2 Demande des personnes présentes dans la salle**

Il n'y a aucune demande de la personne présente dans la salle.

**6. URBANISME**

**6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 février 2023**

**6.1.1 183, rang de la Montagne - PIIA : agrandissement du bâtiment principal**

**CONSIDERANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande numéro 2023-PIIA-01 concernant un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé au 183, rang de la Montagne;

**CONSIDERANT QUE** le lot visé par la présente demande est situé en zone mixte (M-5), selon le plan de zonage de la Municipalité;

**CONSIDERANT** les documents de présentation déposés par le propriétaire;

**CONSIDERANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme approuvent les couleurs et matériaux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est conforme aux objectifs décrits au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accorder** la présente demande de PIIA concernant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 183, rang de la Montagne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 6.1.2 10, rue Saint-Joseph : aménagement paysager

**CONSIDÉRANT QUE** le paragraphe 2 de l'article 17.7 du règlement de zonage 2009-185 stipule que « *Les espaces libres situés entre l'emprise de la voie de circulation et les cases ou les allées d'un stationnement doivent être gazonnés et faire l'objet d'un aménagement paysager. En aucun temps ces espaces ne peuvent être asphaltés.* »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'espace entre l'emprise de la voie de circulation et les cases de stationnement du lot 5 004 660 n'est pas gazonné;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal sont ouverts à un type d'aménagement paysager près de la façade du bâtiment pour conserver les espaces de stationnement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **Que** le Conseil municipal demande au propriétaire de préparer un plan d'aménagement paysager pour le lot 5 004 660 situé au 10, rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 6.1.3 Hébergement courte durée (AIRBNB)

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Loi 67 modifiera la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* et que cette modification permettra aux propriétaires de faire une location à court terme de leur résidence principale;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal sont d'avis que la modification du règlement de zonage concernant les locations à court terme n'est pas nécessaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

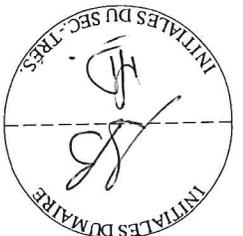
**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **Que** le Conseil municipal n'apporte pas de modification au règlement de zonage 2009-195 concernant les locations d'hébergement à court terme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-03-0488

2023-03-0489



No de résolution  
ou annotation

2023-03-0490

2023-03-0491

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Mont-Saint-Gregoire**

6 MARS 2023

**7. TRAITEMENT DES EAUX USEES**  
7.1 Remplacement de l'écran opérateur du panneau de contrôle à l'usine

**CONSIDÉRANT QUE** l'écran du panneau de contrôle de l'usine est défectueux et inutilisable depuis un certain temps;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais à prévoir pour le changement dudit écran sont de plus de 6 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** selon monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, la solution la plus rapide pour remédier à la situation est de faire installer un logiciel qui permettra de contrôler le panneau à distance par un ordinateur portable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu au programme triennal d'immobilisation 2023-2025 de changer ou mettre à niveau la télémétrie de l'usine et que ledit logiciel en fait partie intégrante;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède déjà un portable qui sera utilisé pour l'installation du nouveau logiciel;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Automation R.L. pour la fourniture et l'installation dudit logiciel;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Droque propose et il est résolu;

- **De mandater** l'entreprise Automation R.L. pour la fourniture et l'installation du logiciel Scada, qui permettra la gestion à distance du panneau de contrôle de l'usine d'épuration des eaux usées, pour un montant de 7 350 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 4 mars 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**8. CENTRE COMMUNAUTAIRE**

8.1 Nettoyage des conduits de ventilation : soumission

**CONSIDÉRANT QUE** les conduits de ventilation du Centre communautaire doivent être nettoyés;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Ventilation Détectair inc. pour lesdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Droque propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Ventilation Détectair inc. pour le nettoyage des conduits de ventilation du Centre communautaire pour un montant de 7 200 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 15 novembre 2022, ladite soumission faisant partie intégrale de la présente résolution;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-03-0492

### 8.2 Nettoyage de la hotte de la cuisinière : soumission

**CONSIDÉRANT QUE** la hotte de la cuisinière du Centre communautaire doit être nettoyée;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Ventilation André Nettoyage inc. pour lesdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu;

- **De mandater** l'entreprise Ventilation André Nettoyage inc. pour le nettoyage de la hotte de la cuisinière du Centre communautaire pour un montant de 718,59 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 21 février 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-03-0493

### 9. VOIRIE

#### 9.1 Conversion du réseau d'éclairage au DEL : demande au ministère des Transports

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, les membres du Conseil municipal ont adopté la résolution numéro 2022-12-0385 concernant la conversion du réseau d'éclairage public au DEL;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent prendre un tournant vert en minimisant son empreinte écologique et en réduisant l'émission de gaz à effet de serre;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports;
- **Que** la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;
- **Que** la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports;
- **Que** la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation  
2023-03-0494

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Mont-Saint-Gregoire**

6 MARS 2023

**9.2 Installation d'un ponceau sous le rang Double : résultat des  
soumissions et contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour les travaux d'installation d'un ponceau sous le rang Double, selon l'appel d'offres MSG-2023-03;

**CONSIDÉRANT QUE** 16 entreprises ont répondu à l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 16 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** MSA Infrastructure inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De décréter** les travaux et d'accorder le contrat pour l'installation d'un ponceau sous le rang Double à l'entreprise MSA Infrastructure inc. conformément aux termes du devis, au prix indiqué à sa soumission au montant de 145 671,31 \$, toutes taxes incluses, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entrepreneur font partie intégrante de la présente résolution;

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.3 Rechargement des accotements 2023 : résultat des soumissions  
et contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour les travaux de rechargement des accotements 2023, selon l'appel d'offres MSG-2023-02;

**CONSIDÉRANT QUE** les 3 entreprises invitées ont répondu à l'invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 22 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil préfèrent, en règle générale, que le rechargement des accotements soit effectué avec de l'asphalte recyclé lorsque le prix soumis respecte le budget prévu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise MSA Infrastructure inc. est le plus bas soumissionnaire conforme quant à l'option 2, soit l'asphalte recyclé;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De décréter** les travaux et d'accorder le contrat pour le rechargement des accotements 2023 avec l'asphalte recyclé à l'entreprise MSA Infrastructure inc. conformément aux termes du devis, au prix indiqué à sa soumission, pour l'option 2, au montant de 67 660,48 \$, toutes taxes incluses – soit 17,70 \$ la tonne métrique, pour la fourniture et le transport et 19,08 \$ la tonne métrique pour la pose, l'épandage et la compaction d'asphalte recyclée, taxes en sus, pour une quantité d'environ 1 600 tonnes métriques – la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entrepreneur font partie intégrante de la présente résolution;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-03-0496

### 9.4 Rapiéçage mécanisé 2023 : résultat des soumissions et contrat

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour les travaux de rapiéçage mécanisé 2023, selon l'appel d'offres MSG-2023-01;

**CONSIDÉRANT QUE** 8 entreprises ont répondu à l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 2 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** MSA Infrastructure inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De décréter** les travaux et d'accorder le contrat pour le rapiéçage mécanisé 2023 à l'entreprise MSA Infrastructure inc. conformément aux termes du devis, au prix indiqué à sa soumission au montant de 350 846,21 \$, toutes taxes incluses, – soit 120,35 \$ la tonne métrique pour le rapiéçage mécanisé (2 500 tonnes métriques), 180 \$ la tonne métrique pour le rapiéçage manuel (20 tonnes métriques) et la fourniture et la pose de 5 anneaux en acier, taxes en sus, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entrepreneur font partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-03-0497

### 9.5 Nettoyage des fossés 2023 : résultat des soumissions et contrat

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions afin de réaliser le nettoyage d'une partie des fossés situés sur la rue des Pins, sur le 4<sup>e</sup> Rang Nord, sur le 6<sup>e</sup> Rang et sur une partie de la montée du Grand-Bois, selon l'appel d'offres numéro MSG-2023-04;

**CONSIDÉRANT QUE** 2 des 3 entreprises invitées ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 6 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavations Daniel Bonneau inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De décréter** les travaux et d'accorder le contrat pour le nettoyage d'une section de fossé situé sur le 4<sup>e</sup> Rang, le 6<sup>e</sup> Rang, la rue des Pins et sur la montée du Grand-Bois à l'entreprise Excavations Daniel Bonneau inc., conformément aux termes de l'appel d'offres daté du 13 février 2023 ainsi que des plans annexés, au prix indiqué à sa soumission au montant de 42 212, 93 \$, toutes taxes incluses, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution;



No de résolution  
ou annotation

2023-03-0498

2023-03-0499

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Mont-Saint-Grégoire**

6 MARS 2023

- **De mandater** monsieur Alain Charbonneau, personne-ressource en génie civil pour la Municipalité (réf. résolution numéro 2021-01-9552), afin de procéder à la surveillance desdits travaux;

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.6 Rampes de chargement pour remorque : soumission

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent faire l'achat de deux rampes métalliques pour faciliter le chargement de la remorque du service de la voirie;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Soudure ARC Brosseau inc. pour la fabrication et la fourniture desdites rampes;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Soudure ARC Brosseau inc. pour la fabrication et la fourniture de deux rampes de chargement pour la remorque pour un montant de 638, 11 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission numéro 5578 datée du 2 mars 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. **RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATION**

10.1 Comité d'embellissement : corvée de nettoyage pour le jour de la Terre

**CONSIDÉRANT QUE** lors du 22 avril prochain se tiendra le jour de la Terre et que la Municipalité a prévu une activité pour les jeunes, avec l'aide de l'entreprise Agro-passion, en cette journée;

**CONSIDÉRANT** les propositions faites par le Comité d'embellissement pour ajouter d'autres activités au calendrier dans le cadre de la journée de la Terre;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De promouvoir** la journée de la Terre auprès de la population de la Municipalité en encourageant le nettoyage de leur terrain et de leur fosse entre le 22 avril et le 22 mai 2023;

- **De prévoir** un concours où les familles qui effectueront la corvée de nettoyage et qui enverront la preuve photo au bureau municipal, seront éligibles au tirage de certificats cadeaux provenant de chez Sövla;

- **Que** la Municipalité fournisse des sacs de poubelle et des gants à tous les citoyens qui veulent participer au projet et qui en feront la demande;

- **D'intégrer** la journée du don d'arbres parmi les activités proposées au calendrier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

- **De faire** la demande à l'organisme Aliment-Terre pour l'organisation d'une conférence, dont le sujet proposé serait en lien avec la Journée de la Terre;
- **D'utiliser** le site Internet de la Municipalité, le tableau électronique et la page Facebook pour promouvoir l'évènement;
- **De prévoir** la somme d'environ 250 \$ pour l'achat de certificats cadeaux et de matériels pour la réalisation du projet;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 10.2 Comité de démolition : nomination d'un remplaçant

2023-03-0500

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, les membres du Conseil municipal ont adopté le règlement de démolition 2023-290 (réf. résolution 2023-02-0451);

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette séance, les membres du Conseil ont aussi adopté la résolution 2023-02-0471 concernant la formation du Comité de démolition;

**CONSIDÉRANT QU'**un substitut doit maintenant être nommé au sein dudit Comité selon le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Droque propose et il est résolu :

- **De nommer** madame la conseillère Lisa Collard à titre de substitut au Comité de démolition selon les exigences du règlement de démolition d'immeubles 2023-290.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 11. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

#### 11.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération : adoption du rapport de l'activité annuel AN 5

2023-03-0501

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre ( ci-après « PMO » ) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 5, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;



No de résolution  
ou annotation

2023-03-0502

2023-03-0503

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Mont-Saint-Grégoire**

**6 MARS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire ont pris connaissance dudit rapport ;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **Que** la municipalité de Mont-Saint-Grégoire adopte le rapport annuel d'activités de l'An 5, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consultera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**12. LOISIRS**

**12.1 Plaque commémorative Frère-André**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent faire fabriquer et installer une plaque commémorative près de la statue du Frère André, dont l'érection est prévue pour le mois d'avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite plaque a pour but d'informer les passants de l'histoire du Frère André, mais aussi de faire connaître la source d'inspiration de l'artiste responsable de l'œuvre;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Enseignes Dumas pour la fabrication et la fourniture de ladite plaque commémorative;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite faire une demande de subvention au gouvernement fédéral par le biais du programme de fonds des legs – Développement des communautés par le biais de arts et du patrimoine pour le projet conjoint de la statue et de la plaque commémorative;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Enseignes Dumas pour la fabrication et la fourniture d'une plaque commémorative, pour un montant de 942 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 23 février 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**12.2 Concert sous les chandelles : petite caisse**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, les membres du Conseil ont adopté la résolution 2022-12-0395 concernant le concert sous les chandelles qui aura lieu à l'église le 18 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faciliter le paiement en argent à la porte lors du concert, la coordonnatrice des loisirs demande de pouvoir préparer un montant de 500 \$ qui servira de petite caisse;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la demande de madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs, de former une petite caisse afin de gérer les ventes lors de la soirée du concert;
- **De mandater** madame Suzanne Boulais, mairesse, afin d'effectuer le retrait à la caisse pour un montant de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-03-0504

### 12.3 Ligue de pickelball : réservation du terrain de tennis

**CONSIDÉRANT QUE** madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs, a reçu la demande d'un citoyen, qui souhaite organiser une ligue de pickelball cet été, afin de réserver le terrain de tennis;

**CONSIDÉRANT QUE** les plages horaires demandées sont le lundi, mercredi et vendredi matin de 9 h à 11 h;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accorder** le droit au demandeur d'organiser une ligue de pickelball le lundi, mercredi et vendredi matin de 9 h à 11 h au terrain de tennis de la Municipalité pour la saison estivale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-03-0505

### 12.4 Bibliothèque : installation de nouveaux rayons

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent faire ajouter des étagères à la bibliothèque municipale afin de répondre aux exigences des nouveaux services de location offerts par celle-ci;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Groupe somR inc. pour la fourniture et l'installation desdites étagères à rayons;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** le Groupe somR inc. afin de fournir et installer 1 rangée de 6 étagères à 4 niveaux en acier pour un montant de 7 530, 86 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 2 mars 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-03-0506

## 13. COMPLEXE MUNICIPAL

### 13.1 Système d'alarme : facture injustifiée

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, les membres du Conseil ont adopté la résolution numéro 2023-01-0442 concernant le changement de fournisseur du service de sécurité des bâtiments de la Municipalité;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Mont-Saint-Grégoire**

**6 MARS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle entreprise engagée, Groupe Alarma, doit avoir en sa possession les codes de sécurité pour programmer le système d'alarme de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits codes peuvent être donnés par téléphone et que la situation ne nécessite pas le déplacement d'un technicien, comme chargé sur la facture numéro 13499 de l'entreprise Sécurité L et L;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De mandater** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, afin de communiquer avec l'entreprise Sécurité L et L pour fournir des explications sur le refus de paiement de celle-ci;
- **Que** les membres du Conseil municipal appui la démarche de madame Manon Donais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**13.2 Porte de garage : ouvre-porte conforme**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'inspection du garage municipal par la compagnie d'assurance de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les exigences de la CNESSST, l'ouvre-porte de la porte 1 du garage n'est pas conforme;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Fontaine portes et fenêtres inc. pour le remplacement du mécanisme d'ouverture de la porte;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Fontaine portes et fenêtres inc. pour l'enlèvement de l'ouvre-porte non conforme et la pose du nouveau pour un montant de 1 460, 17 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 19 janvier 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Immobilisations ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**14. AFFAIRES FINANCIÈRES**

**14.1 Comptes du mois**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 6 mars 2023 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 6 mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 195 737, 48 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 208 653, 05 \$ lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

2023-03-0509

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

### 15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 15.1 Formation inspection municipale : entérinement des inscriptions

**CONSIDÉRANT QUE** madame Amélie Séguin, adjointe à la direction, continue son apprentissage dans le but de devenir officier municipal en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des officiers municipaux et en bâtiments du Québec (ci-après « COMBEQ ») offre les formations sur le règlement régissant les installations septiques et la formation sur le zonage agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux formations seront très utiles dans le cadre d'apprentissage de madame Séguin dû à la nature du territoire qu'elle couvrira;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant est prévu au budget 2023 pour les formations de madame Séguin;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu;

- **D'entériner** la dépense totale de 1 056, 90 \$, toutes taxes incluses, selon les factures numéro 44850 et 44852 de la Fédération québécoise des Municipalités (ci-après « FQM ») pour les formations Initiation au Règlement Q-2, R.22 et Zone agricole;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Aménagement, urbanisme et développement ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 15.2 Assistance comptable : offre de service

Le point est remis à une séance ultérieure.

#### 15.3 Site Internet : banque d'heures supplémentaires pour intégration de contenus

2023-03-0510

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont octroyé le contrat de la refonte du site Internet à l'entreprise ViGlob lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 (réf. résolution 2022-09-0262);

**CONSIDÉRANT QUE** la banque d'heures d'intégration de contenus prévue au contrat initial n'est pas suffisante;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'entreprise ViGlob pour une banque de 20 heures supplémentaires pour finaliser l'intégration de contenus;

**EN CONSÉQUENCE** madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De faire** l'intégration de contenu à l'interne et au besoin d'acheter une banque de 10 heures auprès de l'entreprise ViGlob pour que celle-ci finalise l'intégration de contenus du site Internet, pour un montant de 750 \$, taxes en sus;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation  
2023-03-0511

6 MARS 2023

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Mont-Saint-Gregoire

15.4 Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive :  
proclamation

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars prochain est la Journée nationale de la  
promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Julie Robert demande à ce que la  
Municipalité se joigne à de nombreuses autres municipalités au Québec afin de  
proclamer le 13 mars, Journée nationale de la promotion de la santé mentale  
positive;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est  
résolu :

- Que le Conseil municipal proclame le 13 mars 2023 comme Journée  
nationale de la promotion de la santé mentale positive et que celle-ci  
s'engage à en faire l'annonce par le biais du site Internet, le tableau  
électronique et la page Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Madame la conseillère Julie Robert fait part au conseil du remerciement reçu de  
la part de l'école primaire Frère-André concernant leur Journée du  
Carnaval. Monsieur Marc Drouin, préposé à l'entretien des terrains de loisirs, et  
la municipalité sont remerciés pour le prêt des foyers extérieurs lors de cette  
journée.

17. SÉCURITÉ

Madame la conseillère Claudia Drogue demande un suivi sur les travaux de  
démantèlement de la glace sur la montée du Grand-Bois.

17.1 Dénigement des trottoirs de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le département de la voirie est en charge du  
dénigement des trottoirs de la Municipalité et qu'à la remarque générale, le  
travail est très bien exécuté;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il  
est résolu;

- De féliciter les employés de la voirie pour leur excellent travail de  
dénigement des trottoirs de la Municipalité depuis le début de l'hiver.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

18. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Aucun point n'est discuté pour cette section.

19. VARIA

Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne que la formation sur la  
sécurité civile se fera le 4 avril 2023.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 MARS 2023

Madame la mairesse Suzanne Boulais résume la rencontre convoquée par la ville de Marieville concernant la gestion de l'aréna et les nouveaux tarifs proposés aux municipalités dont les citoyens utilisent les services de l'aréna. Une autre rencontre est prévue le 30 mars pour rediscuter du dossier.

### 20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande où se situe l'usine d'épuration des eaux dans la Municipalité.

### 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu de lever la séance à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2023-03-0490	2023-03-0499	2023-03-0508
2023-03-0491	2023-03-0502	2023-03-0509
2023-03-0492	2023-03-0505	
2023-03-0498	2023-03-0507	

Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

### ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse

6633

2023-03-0513

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Mont-Saint-Gregoire

No de résolution  
ou annotation

